



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4090473

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 9/09/2024 16H08 C:000118 I:36861
V/REF : 41288
V/Email reçu le Lundi 09/09/2024 à 16H08

SELON DEVIS N°

V/REF.IMM. 2199

IMMEUBLE : MADELEINE
ROUTE DE LA MADELEINE
01750 REPLONGES

LOGIDIA
MAISON DES ENTREPRISES
247 CHEMIN BELLEVUE
B.P.21
01960 PERONNAS

Feillens, le 26 Septembre 2024

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur

LOCALISATION : 20 IMP. CLOS DE LA MADELEINE - REPLONGES - MME BERANGER : 0678410510 -

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4080105 du 27/08/2024 d un montant de

Donneur d'ordre : Ste PERMANENCE SEMCODA

NATURE DE L'INTERVENTION :

Inspection télévisée de canalisation

ACCORD SUR DEVIS

DEPLACEMENT DU PERSONNEL ET VEHICULE
OUVERTURE DU PLACO DE LA COLONNE DESCENTE AVEC MISE EN EN PLACE
D'UNE TRAPPE DE VISITE
INSPECTION CAMERA AVEC FOURNITURE D'UN RAPPORT
CURAGE DU RESEAU
NETTOYAGE CHANTIER

NOTRE INTERVENTION DU 18 SEPTEMBRE 2024
ENVOI DU RAPPORT LE 19 SEPTEMBRE 2024

OBSERVATIONS :

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	1290,95	1290,95
	TOTAL H.T.		1290,95
	T.V.A. a 10,00%		129,09
	TOTAL T.T.C.En EURO		1420,04

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2024



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4090473

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

Agence : 247 Chemin de Bellevue
01960 PERONNAS
04.74.32.17.40

OS d'entreprise hors marché

Entreprise

Référence : 0111928
Téléphone : 03.85.20.30.60

SERVIMO FEILLENS

550 Route de Ternant
01570 FEILLENS

Demandeur

Locat. présent : MME BERANGER VALERIE
Entré le : 01/05/2018
Téléphone : 06.78.41.05.10

Intervention

Nature travaux : ECHM - Plomberie Sanitaires

N° affaire : 1 136 428

Observations

URGENT : délai maximum d'exécution 48h
FAIRE SIGNER LE BON DE CONTROLE
BERANGER SUITE PASSAGE PLOMBIER et camera, le bouchon persi du 09/09/2024

Lieu d'intervention

MME BERANGER VALERIE
20 impasse Clos de la Madeleine
01750 REPLONGES
Fixe : 06.78.41.05.10
Responsable du bâtiment : PHALIPPON Fabrice
06.82.94.03.45

Travail	Désignation	Mt récupér	Qté PU HT	PU réf. Mt HT	Min/ Maj Mt TVA	Total TTC
HYG001	Conformement a votre devis 4080105 merci de realisee ses travaux et de m envoyer le rapport de la camera .		1,00			
			1 290,00	1 290,00	129,00	1 419,00
				Total H.T.		1 290,00
				Total net H.T		1 290,00
				Taux TVA		10,00 %
				Total TVA		129,00
				Total TTC		1 419,00

Demande de travaux établie par PHALIPPON Fabrice

Le 09/09/2024

Signature



Rendez-vous le : avec :

Remarques:

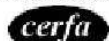
Lieux d'interventions

Adresse	Interlocuteur	Téléphone
00277-00002-00004-00008 P / T3 / R+1 / PLAIEtage : 00	MME BERANGER VALERIE valerie.beranger23@gmail.com entré le 01/05/2018	Fixe : 06.78.41.05.10
20 impasse Clos de la Madeleine 01750 REPLONGES		Prof.: 03.85.22.08.32
	Resp batiment : PHALIPPON Fabrice	06.82.94.03.45

Bon de contrôle N° 41288

<u>Entreprise/Fournisseur</u>	<u>Locataire</u>	<u>Logidia</u>
Nom :	Nom :	Nom :
Date fin de travaux :		
Visa :	Visa :	Visa :

<u>Observations locataire :</u>



ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) :

Nom : LOGIDIA

Adresse : Maison des Entreprises 247 Chemin de Bellevue 01960 PERONNAS

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☒ maison ou immeuble individuel

☐ immeuble collectif

☐ appartement individuel

☐ cadre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : 20 impasse Clos de la Madeleine 01750 REPLONGES

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ cadre (précisez votre qualité)

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cocher les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☒ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;

- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à Péronnas, le 09/09/2024

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ②.